

ASSOCIATION
« MISSION LOCALE HENIN CARVIN »
183, avenue des Fusillés
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2025

<Dossier comportant 30 pages y compris
page de garde, intercalaires et annexes>

-----o-----

Exemplaire destiné à :
Monsieur MACIEJASZ Daniel

S O M M A I R E

- **Rapport SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **Rapport SPECIAL**
- **BILAN et ANNEXE comptable**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

**MISSION LOCALE HENIN CARVIN
183, avenue des Fusillés
62110 HENIN BEAUMONT**

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

A.G

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 tel qu'indiqué dans la note « Chapitre 2 : Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels,

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV-Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels de l'Association.

A.G

V-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 juin 2026.

VI-Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fonds associatifs	2 290 393 €
TOTAL bilan	3 647 192 €
EXCEDENT net comptable	220 965 €

Saint Martin Boulogne, le 29 juin 2026

Adeline GRESSIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France



RAPPORT SPECIAL
du Commissaire aux Comptes sur les
Conventions Réglementées

**RAPPORT SPECIAL du Commissaire
aux Comptes sur les Conventions
Réglementées**

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

-----°-----

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions ci-après visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

CONVENTION PREMIERE

La commune de LEFOREST a mis à la disposition de votre Association des locaux valorisés à 4 907 € sous forme de charges supplétives.

Membre concerné : Monsieur Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST.

CONVENTION DEUXIEME

La commune de MONTIGNY EN GOHELLE a mis à la disposition de votre Association des locaux valorisés à 1 189 € sous forme de charges supplétives.

Membre concerné : Monsieur Marcello DELLA FRANCA, Maire de MONTIGNY EN GOHELLE.

CONVENTION TROISIEME

La commune de ROUVROY a mis à la disposition de votre Association des locaux valorisés à 1 365 € sous forme de charges supplétives.

Membre concerné : Madame Valérie CUVILLIER, Maire de ROUVROY.

Saint Martin Boulogne, le 29 juin 2026

Adeline GRESSIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France



BILAN ET ANNEXE COMPTABLE
AU 31 décembre 2025

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
<i>Immobilisations incorporelles</i>						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
<i>Immobilisations corporelles</i>						
Terrains	17 275		17 275	17 275		
Constructions	960 207	382 485	577 722	625 500		- 47 778
Installations techniques, matériel et outillage industriels	390 846	293 002	97 843	117 622		- 19 779
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
<i>Immobilisations financières</i>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 207		6 207	6 207		
TOTAL (II)	1 374 535	675 487	699 047	766 604		- 67 557
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	847 959	6 869	841 090	477 010		364 080
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	12 341		12 341	13 760		- 1 419
Charges constatées d'avance	54 604		54 604	57 414		- 2 810
Valeurs mobilières de placement	50 750		50 750	50 750		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 989 361		1 989 361	2 236 426		- 247 065
TOTAL (III)	2 955 014	6 869	2 948 145	2 835 360		112 785
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	4 329 549	682 356	3 647 192	3 601 964		45 228

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires		94 824	- 94 824
. Fonds propres complémentaires	344 722	344 722	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	92 000	90 000	2 000
. Autres			
Report à nouveau	1 630 422	1 218 274	412 148
Excédent ou déficit de l'exercice	220 985	319 323	- 98 358
Situation nette (sous total)	2 288 108	2 067 144	220 964
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	2 285	2 621	- 336
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 290 393	2 069 764	220 629
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	803 311	935 707	- 132 396
TOTAL (II)	803 311	935 707	- 132 396
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	158 212	163 373	- 5 161
TOTAL (III)	158 212	163 373	- 5 161
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 681	45 249	- 1 588
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	349 915	336 109	13 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 700		1 700
Produits constatés d'avance		51 762	- 51 762
TOTAL (IV)	395 277	433 120	- 37 843
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 647 192	3 601 964	45 228
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	2 512 322	2 635 871	- 123 549	-4,69
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	17 781	61 490	- 33 709	-66,47
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles		680	- 680	-100
Utilisations des fonds dédiés	507 041	432 453	74 588	17,25
Autres produits	7	3	4	133,33
Total des produits d'exploitation (I)	3 037 151	3 120 497	- 83 346	-2,67
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	511 788	486 468	25 320	5,20
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	138 214	130 761	7 453	5,70
Salaires et traitements	1 231 640	1 142 129	89 511	7,84
Cotisations sociales	450 375	461 481	- 11 106	-2,41
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 733	104 288	- 11 555	-11,08
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés	374 645	507 041	- 132 396	-26,11
Autres charges	19 710	0	19 710	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 819 106	2 832 168	- 13 062	-0,46
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	218 045	288 330	- 70 285	-24,38
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 617	4 263	- 646	-15,15
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	3 617	4 263	- 646	-15,15
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 617	4 263	- 646	-15,16
RÉSULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	221 662	292 593	- 70 931	-24,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS	894	56 744	- 55 850	-98,42
Total des produits exceptionnels (V)	894	56 744	- 55 850	-98,42
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 592	30 014	- 28 422	-94,70
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 592	30 014	- 28 422	-94,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-697	26 730	- 27 427	-102,61
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	3 041 662	3 181 505	- 139 843	-4,40
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 820 697	2 862 182	- 41 485	-1,45
EXCEDENT OU DEFICIT	220 965	319 323	- 98 358	-30,80
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	7 461	17 214	- 9 753	-56,66
Bénévolats				
Total	7 461	17 214	- 9 753	-56,66
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	7 461	17 214	- 9 753	-56,66
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total	7 461	17 214	- 9 753	-56,66

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
65800000 Penalités et autres charges	1	0	1	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 819 106	2 832 168	- 13 062	-0,46
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	218 045	288 330	- 70 285	-24,38
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	3 617	4 263	- 646	-15,15
76400000 Revenus valeurs mobilières, placement	3 617	4 263	- 646	-15,15
Total des produits financiers (III)	3 617	4 263	- 646	-15,15
Charges financières				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 617	4 263	- 646	-15,15
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	221 662	292 593	- 70 931	-24,24
Produits exceptionnels				
	894	56 744	- 55 850	-98,42
77200000 Produits sur exercices antérieurs	153	153	N/S	N/S
77800000 Autres produits exceptionnels	742	632	110	17,41
78740000 Repris. sur autres prov. règlement		56 112	- 56 112	-100
Total des produits exceptionnels (V)	894	56 744	- 55 850	-98,42
Charges exceptionnelles				
	1 592	30 014	- 28 422	-94,70
67120000 PENALITES AMENDES		1 104	- 1 104	-100
67140010 CREANCES IRRECouvrables		22 457	- 22 457	-100
67200000 Charges sur exercices antérieurs	92	3 552	- 3 460	-97,41
67800000 Autres charges exceptionnelles	1 500	2 900	- 1 400	-48,28
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 592	30 014	- 28 422	-94,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-697	26 730	- 27 427	-102,61
Total des produits (I + III + V)	3 041 662	3 181 605	- 139 843	-4,40
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 820 697	2 862 182	- 41 485	-1,46
EXCEDENT OU DEFICIT	220 965	319 323	- 98 358	-30,80
Evaluation des contributions volontaires en nature				
. Prestations en nature	7 461	17 214	- 9 753	-56,66
Total	7 461	17 214	- 9 753	-56,66
Charges des contributions volontaires en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	7 461	17 214	- 9 753	-56,66
Total	7 461	17 214	- 9 753	-56,66

Annexes Association ANC2022 06

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentées en EUROS

- Avec comptes substitués

RAPPORT FINAL

☐ AUCUNE ANOMALIE DETECTEE

☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 220 964,51

☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT = 319 323,24

☐ COMPTES SUBSTITUES :

----- Substitution N -1 -----

10260000 par 10250000

MISSION LOCALE HENIN CARVIN**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**Préambule**

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 647 192,48 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 220 964,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2026 par les dirigeants.

MISSION LOCALE HENIN CARVIN**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables :

L'entité détient des actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables. (Préciser la nature de l'actif inaliénable, la date d'inscription à l'actif, la durée d'inaliénabilité et la valeur nette)

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage Industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.4 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments tangibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

-Stocks chèques services alimentaires au 31/12/25 : 10 400 euros (260 carnets)

MISSION LOCALE HENIN CARVIN**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.5 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.6 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.7 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 350 021	18 307		1 368 328
Immobilisations corporelles	6 207			6 207
Immobilisations financières				
TOTAL	1 356 228	18 307		1 374 535

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	218 987	12 909		231 896
sur sol d'autrui	115 133	35 457		150 589
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	5 399			5 399
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	52 528	8 423		60 951
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	197 577	29 075		226 652
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	589 624	85 863		675 487
TOTAL GENERAL (I+II)	589 624	85 863		675 487

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	1 047
TOTAL	1 047

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentés en EUROS

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	439 546			94 824	344 722
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	90 000		92 000	90 000	92 000
Dont générosité du public					
Report à nouveau	1 218 274	303 370	108 778		1 630 422
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	319 323	319 323	220 965		220 965
Dont générosité du public					
Situation nette	2 067 144	622 693	421 742	184 824	2 288 108
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	2 621		3 489	3 825	2 285
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 069 764	622 693	425 231	188 649	2 290 393
TOTAL dont générosité du public					

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Varlation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour- sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	935 707		507 041				428 666
TOTAL	935 707		507 041				428 666

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires	163 373		5 162	158 212
Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congrés à payer	63 422	6 355		69 777
Autres provisions pour risques et charges	2 409	1 423		3 832
TOTAL II	229 204	7 778	5 162	231 821
TOTAL GENERAL (I+II)	229 204	7 778	5 162	231 821
Dont dotations et reprises				

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

884 624

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	43 661	43 661		
Dettes fiscales & sociales	349 915	349 915		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 700	1 700		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	395 277	395 277		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 459
Dettes fiscales & sociales	218 150
Autres dettes	
TOTAL	229 608

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Au cours de l'exercice, la Mission Locale a bénéficié d'apports en nature sous la forme d'une mise à disposition gratuite de biens :

- Locaux antenne de Rouvroy : 1 365 euros
- Locaux antenne de Leforest : 4 907 euros
- Locaux antenne de Montigny : 1 189 euros

- Soit un total de 7 461 euros.

MISSION LOCALE HENIN CARVIN

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres Informations

ANNEXE AUX COMPTES 2025 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

I – Adaptation du nouveau plan comptable des associations

APPLICATION DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS AU 01 JANVIER 2025
LISTE DES MODIFICATIONS DE COMPTES

PLAN DE COMPTES UTILISE EN 2024		PLAN DE COMPTES UTILISE EN 2025	
N° de compte	Intitulé du compte	N° de compte	Intitulé du compte
CLASSE 13			
131700	SUBVENT* INVESTIS.ORGANISMES	131000	SUBVENT* INVESTISSEMENTS OCTROYES
CLASSE 15			
158200	PROVISIONS DEPART EN RETRAITE	152100	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES
CLASSE 21			
211551	ENSEMBLES IMMOBILIERS ADM	211500	ENSEMBLES IMMOBILIERS
CLASSE 43			
438700	Produits a recevoir	439000	Organismes sociaux - Produits à recevoir CPAM
438701	PRODUITS A RECEVOIR VAUBAN PREVOYAN	439001	Organismes sociaux - Produits à recevoir Prévoyance
CLASSE 44			
448600	Autres charges a payer	447000	Autres impôts, tax. et vers. assim
CLASSE 46			
468700	Produits a recevoir	467000	Divers comptes débiteurs et produits à recevoir
CLASSE 50			
501000	PARTS C (CREDIT MUTUEL)	500000	PARTS C (CREDIT MUTUEL)
CLASSE 53			
531000	Caisse siège social	530000	Caisse siège social
CLASSE 64			
645302	Prévoyance Cadre	645801	Cotisations prévoyance cadres
645305	HUMANIS Prévoyance non cadre	645802	Cotisations prévoyance non cadre
645400	Cotisations assedic	645400	Cotisations à France Travail
CLASSE 67			
678000	Autres charges exceptionnelles	678000	Pénalités et autres charges
CLASSE 74			
742410	Subvention état parrainage	741500	Subvention état parrainage
742511	AC* SPECIF. ETAT MOBILITE	741800	AC* SPECIF. ETAT MOBILITE
742515	SUBV. FSE COACH JEUNESSE	741700	SUBV. FSE COACH JEUNESSE
742600	DEPARTEMENT - ACTIONS SPECIFIQUES	741800	DEPARTEMENT - ACTIONS SPECIFIQUES
CLASSE 75			
757100	Quote part des subventions d'invest. inscrites au résultat	747000	Quote-part des subv.d'investissements versée au résultat de l'exercice
758000	Produits divers gestion courante	758000	Indemnité et autres produits
CLASSE 79			
791000	Transferts de charges d'exploitation	649000	Remboursements de charges de personnel
791001	Produits contrat aides	649001	Remboursements Aides aux contrats
791002	Transfert de charges formations	622800	Rémunéra* Intermédiaire, honoraires forma* (crédit)

Compte supprimé

Changement de libellé

Modification du numéro de compte

II - Subvention du Conseil Régional

Convention 2024 :

La structure avait estimé une dépréciation pour un montant de 12 619 €uros.

Après contrôle de service fait pour versement du solde final une perte complémentaire de 7 090,51 €uros a été comptabilisé.

Le financeur n'établit aucun retour afin d'informer l'association sur la nature des retenues opérées lors des contrôles de service fait.

Convention 2025 :

La structure a évalué une dépréciation pour un montant de 6 869,00 €uros.

III – Fonds dédiés

SITUATIONS	Montants à l'ouverture de l'exercice 2025	Montant global subvention 2025	Consommations de l'année 2025	7894 - Utilisation des fonds dédiés/subventions d'exploitation	Solde des engagements à réaliser au 31.12.2025	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
RESSOURCES						
1. Convention Garantie Jeunes Avenant 2 n°0102.GJ.59R-15	209 697,00 €		0,00 €	0,00 €	209 697,00 €	209 697,00 €
2. Garantie Jeunes Avenant n°2 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs n° E.ML.62.19.03 2019	218 969,00 €		0,00 €	0,00 €	218 969,00 €	218 969,00 €
3. Avenant n°2 à la CPO signée le 21/12/2022 - Convention n°E.ML.32.23.38 du 18/09/2024	507 040,59 €		507 040,59 €	507 040,59 €	0,00 €	
4. ARS fonds d'intervention régional accompagnement psychologique - Convention 202510337		16 215,00 €	8 000,00 €		8 215,00 €	
5. Avenant 4 à la CPO N°E.ML.32.23.38 signée le 21/12/2022		1 122 000,00 €	755 569,73 €		366 430,27 €	
TOTAUX	935 706,59 €		1 270 610,32 €	507 040,59 €	803 311,27 €	428 666,00 €

Fonds antérieurs à 2025 non consommés : 428 666 €uros.

Avenant n°2 à la convention n°0102.GJ.59R-15 : 209 697 €

Au 31/12/2019 les 327 bénéficiaires qui étaient rattachés à la convention sont sortis du dispositif. Le solde de la subvention non consommé a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés.

Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs n° E.ML.62.19.03 : 218 969 €

Une subvention exceptionnelle avait été instaurée fin 2019 afin d'accompagner le passage des Missions Locales à une gestion globalisée et annuelle des crédits versés par l'Etat dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui intégrait le financement de la Garantie Jeunes.

La subvention avait fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés (recommandation DGEFP).

Les périodes Covid et post-Covid avaient perturbées et mis en suspens une partie de l'activité. Par la suite, la proposition en 2022 d'élaborer un plan d'actions de formations triennal à destination des bénéficiaires s'est avérée trop complexe à mettre en œuvre.

La DREETS a validé les finances 2024 de la structure avec des réserves concernant la non consommation de ces fonds qui devront être consommés. A défaut il pourrait y avoir l'émission d'un titre de perception.

Il a été proposé à la DREETS de renforcer l'accompagnement et le suivi des CEJ par l'embauche (CDD pour surcroît d'activité temporaire) de 3 à 4 conseillers et de reprendre ces fonds sur 2026 et 2027.

Cette proposition a été accordée par la DREETS qui a sollicité pour fin septembre 2026 un état des lieux des recrutements réalisés.